

#### Page 4 Langues

Avec la suprématie de la langue anglaise, comment imaginer l'avenir de l'idéal espérantiste?

#### Page 5 Hommage

Décès de Marshall Sahlins, un anthropologue profondément militant et engagé

#### Page 7 Accord-cadre

Après la victoire de la droite dure, l'adhésion comme horizon?

#### Page 22 Santé

Sur les dents : un ouvrage mordant étalant les profondes inégalités dentaires

#### Le dossier

# Que dire de la liberté d'expression?

La question de la liberté d'expression est actuellement au centre de débats, de votations ou de polémiques. Si la notion semble facilement compréhensible dans un premier temps, c'est généralement dans la détermination de ses frontières qu'elle paraît aujourd'hui demander toute notre attention. Le dossier de ce numéro tentera de proposer une réflexion sur ce que sont fondamentalement la liberté d'expression et ses limites, et de les questionner politiquement. Page 8

#### À lire sur notre site

#### Tournant historique en Croatie? Émergence d'alternatives citoyennes en Europe du Sud-Est

Publié le 5 juin 2021



Léon de Perrot-Kopilaš · Dimanche 16 et 30 avri ont eu lieu les élections dites «locales» croates. où étaient désigné es les responsables des exécutifs et législatifs municipaux et régionaux. Les résultats sont encourageants: les deux principaux partis du pays, l'Union.

#### La grève, c'est l'avenir!

Publié le 12 mai 202



Entretien avec la Grève pour l'Avenir • Le 21 m. prochain aura lieu la Grève pour l'Avenir qui mobilisera autour de multiples sujets écologiques, sociaux et féministes. Dans le numéro 79 de 2009, Pages de gauche avait consacré son dossier.

#### Le droit de vote des personnes étrangères en perspective

Publié le 4 mai 202:



Joakim Martins - Le 7 février 2021, le Parti socialiste suisse saisissait l'occasion du cinquantenaire du suffrage féminin pour tancer une campagne nationale en faveur du droit de vote et d'étigibilité pour les personnes étrangères. L'extension des droits politiques des résidentes.

#### **Impressum**

Abonnement annuel: Fr. 59.– Abonnement de soutien: Fr. 150.– Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs): Fr. 49.– CCP 17-795703-3

www.pagesdegauche.ch

#### Rédaction et secrétariat :

Case postale 7126, 1002 Lausanne info@pagesdegauche.ch

#### Rédaction:

Antoine Chollet (AC), Emma Sofia Lunghi (ESL), Joakim Martins (JM), Bertil Munk (BM), Stéphanie Pache (SP), Valentin Prélaz (VP), David Raccaud (DR), Hervé Roquet (HR), Zoé Seuret (ZS), Léo Tinguely (LT), Léonore Vuissoz (LV).

#### Comité:

Cora Antonioli, Çağla Aykaç, Umberto Bandiera, Valérie Boillat, Rüştü Demirkaya, Dan Gallin, Mathieu Gasparini, Anne Holenweg, Ihsan Kurt, Urs Marti, Line Rouyet, Arnaud Thièry.

#### Maquette

 $Marc\,Dubois, Graphisme\,\'editorial, Lausanne$ 

#### Secrétariat de rédaction, mise en page et webmaster:

Joakim Martins, Lausanne

#### Dessins:

Christian Vullioud (Cévu)

#### Relecture:

Antoine Chollet et Yvan Thièry

#### Impression:

Impression : Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

#### Chronique

### Un dimanche à l'arrièregoût plus qu'amer

Malgré un bon taux de participation (d'environ 60%) – qui tend la plupart du temps à avantager les forces progressistes -, la gauche suisse a subi deux tragiques défaites référendaires le 13 juin 2021. Le peuple suisse a, en effet, refusé du bout des lèvres la loi sur le CO2 et clairement accepté la loi contre le terrorisme. Malgré les dérives passées des services de sécurité suisses, il faut bien admettre que la gauche suisse n'arrive toujours pas à rassembler une majorité populaire sur des enjeux sécuritaires et ainsi contrecarrer les attaques du bloc bourgeois contre l'État de droit. La loi sur le renseignement, qui a été adoptée en 2016, permet déjà d'estimer les futures bévues policières, de nombreuses·eux militant·e·s et parlementaires de gauche ayant été depuis mis sous surveillance par le Service de renseignement de la Confédération.

Quant à la loi sur le CO2, elle a été coulée par une alliance entre l'UDC et de puissants groupes d'intérêts pétroliers, immobiliers et routiers. Le combat climatique contre la droite fossile ne vient toutefois que de commencer, et il faut espérer que cette première défaite sera suivie de nombreuses victoires.

Quelques scrutins cantonaux contrebalancent néanmoins les désillusions fédérales. La population jurassienne a envoyé un très clair signal au reste de la Suisse et à son Assemblée fédérale en acceptant à plus de 88 % une initiative d'Unia visant à concrétiser le principe d'égalité salariale entre femmes et hommes. Le canton des Grisons a également enfin décidé d'en finir, après huit précédentes tentatives infructueuses, avec le système majoritaire pour l'élection de son Grand Conseil. La proportionnelle bénéficiant davantage aux forces minoritaires, la gauche locale devrait pouvoir profiter d'une telle modification. Enfin, Bâle-Ville est devenu le premier canton suisse alémanique après ceux de Neuchâtel, du Jura, de Genève et du Tessin – à introduire un salaire horaire minimum. Partis politiques de gauche et syndicats se voient ainsi renforcés dans leur lutte pour un revenu minimal national.

Joakim Martins

#### EXCUSES

Pages de gauche présente ses excuses à **Philippe LEIGNEL** pour avoir, dans son numéro 174 (hiver 2019-2020), reproduit sans la vérifier l'accusation d'avoir tenu des « propos sexistes répétés et totalement inacceptables » dans ses cours, et avoir qualifié cela de « propos de gros con ».

#### **Illustrations**

Les photographies illustrant ce numéro ont été prises par Léo Tinguely lors d'un voyage en Chine, à l'exception de l'illustration en une qui est, elle, issue de la banque d'images libres de droit unsplash.com.

#### Éditorial

### Que les super-riches tremblent!

Les recherches et études statistiques sont unanimes: tandis que la fiscalité est toujours revue à la baisse, le fossé entre les plus riches et le reste de la population ne cesse de se creuser. Pour ne citer que cet exemple, en Suisse, le 1% le plus riche possède désormais 57,7% des richesses contre seulement 33% il y a à peine 40 ans. À l'opposé, en 2019, 735'000 personnes vivaient en deçà du seuil de pauvreté et la crise liée au COVID-19 n'aura évidemment fait qu'empirer la situation. Ces crasses inégalités trouvent leur source dans le simple fait que, par le capital qu'elle possède, une infime partie de la population vit du travail d'autrui. Car qu'on ne s'y trompe pas, c'est aujourd'hui la propriété qui permet d'être riche, et non le salaire payé pour un travail.

Si le président des États-Unis Joe Biden a surpris par ses déclarations et son intention de relever les taux d'imposition, la Suisse s'apprête le 26 septembre prochain à se prononcer sur une proposition bien plus offensive: l'initiative 99 % de la Jeunesse socialiste suisse. En taxant les hauts revenus du capital (dividendes, intérêts bancaires et plus-values immobilières) plus fortement que ceux du travail, l'initiative se propose de redistribuer la richesse à celles et ceux qui la produisent réellement, à savoir les travailleuses et travailleurs. Estimée à 8 milliards de francs, la redistribution des recettes engendrées prendra la forme de baisses d'impôts sur les petits et moyens revenus ainsi que de paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale tels le financement de l'AVS ou encore l'ouverture de places de crèche.

La date de votation était encore inconnue que la campagne de la droite bourgeoise avait déjà débuté. Dans un graphisme rappelant curieusement l'UDC, economiesuisse s'est d'ores et déjà offert une large campagne numérique en dépeignant les initiantes en vilaines communistes désirant la mort des PME.

On innove décidément peu du côté des lobbies économiques. Les arguments demeurent toujours aussi malhonnêtes que faux, puisque cette initiative keynésienne n'augmentera pas d'une quelconque manière l'imposition des entreprises. Au mieux, des patron·ne·s de PME pourraient l'être si elles et ils en venaient à se verser, en sus de leur salaire, au moins 10'000 francs de dividendes par mois. Des petit·e·s patron·ne·s d'entreprises familiales particulièrement florissantes, donc...

Cette contre-offensive précoce s'avère cependant de bon augure, car une fois de plus, le succès de l'initiative dépendra de la pression et de la panique que nous, les 99%, sauront installer dans le camp adverse. Alors, faisons-les trembler!

La rédaction

À relire sur notre site Internet : le dossier du n° 171 de Pages de gauche (printemps 2019) intégralement consacré à l'initiative.

#### Au sommaire de ce numéro

- 3 Éditorial
  - Que les super-riches tremblent!
- 4 Actualités
  - Langues: l'idéal espérantiste aujourd'hui
- 5 Hommage: Marshall Sahlins, un anthropologue politique
- 6 Italie: quand le droit d'avorter devient un privilège
- 7 Accord-cadre: par-delà la Suisse et l'UE
- 7 Le poing, la rose et le casse-noix
- 8 Dossier
- 9 «Le désaccord doit pouvoir s'exprimer sans entrave »
- 10 Mesures provisionnelles dans la presse : le retour de la censure?
- 11 La censure automatisée des algorithmes
- 12 Liberté d'expression et non-mixité
- 13 «Être reconnu·e comme sujet·te et avoir une parole audible»

- 14 Le devoir de réserve : une autonomie à conquérir
- 15 Défendre la liberté académique
- 16 Be careful what you wish for
- 18 « La satire peut tout dire, tant qu'elle désigne un e adversaire »
- 20 Conclusion: qu'est-ce qu'une liberté d'expression démocratique?
- 21 Culture
  - Charlie Hebdo, six ans plus tard
- 21 100 femmes à Lausanne
- 22 Serrons les dents!
- 22 «Vouloir une autre mère»
- 23 Livres
- 24 LaDer
  - François, nous ne pouvons pas être camarades
- 24 Agenda
  - Cet automne, parlons Commune

#### Langues

### L'idéal espérantiste aujourd'hui

L'idéal espérantiste aujourd'hui semble ne plus être ce qu'il était. Les grands espoirs des débuts du siècle passé, l'avènement d'une langue internationale permettant un pont pacifié entre les différents peuples ne semblent plus occuper, hors de quelques cercles de personnes passant pour des idéalistes, la place qu'ils avaient jadis.

Si le monde espérantiste tel qu'on serait tenté de se le représenter n'est plus d'actualité, qu'en est-il d'un monde à présent connecté, dominé par la langue anglaise, et quelle réflexion politique peut-on apporter sur le cas de l'espéranto?

#### Petite histoire de l'espéranto

L'espéranto est avant tout l'œuvre d'un homme, Ludwik Lejzer Zamenhof. Juif polonais né en 1859 dans ce qui est l'Empire russe, multilingue, il grandit dans un cadre culturel où des communautés de langues, religions et histoires différentes s'affrontent régulièrement en plus de ne pas se comprendre, sur fond de revendications ethniques et nationalistes. De cette expérience apparaît l'idée de la nécessité d'une langue, dénuée de culture propre, capable d'être un pont entre les individus. C'est en 1887 qu'est publié son premier manuel, La langue internationale, sous le pseudonyme de Docteur Esperanto, «le docteur qui espère», prototype de la langue éponyme.

La langue créée par Zamenhof dépasse rapidement les espérances du créateur. Des apprenantes apparaissent en Europe, en Amérique, au Japon et en Chine, des groupes se formant à Shanghai ou Canton. Le contexte historique des langues construites y est important.

Une large partie des premières·ers locutrices·eurs de l'espéranto viennent du volapük. Les visions du créateur de cette autre langue construite, Johann Martin Schleyer, anticommuniste revendiqué, élitiste refusant que sa langue se développe hors des cercles intellectuels et bourgeois, sans compter son contrôle total sur l'évolution du volapük, ont fini par lasser les dernière ers passionné e s, qui choisissent de se tourner vers une langue plus démocratique, ouverte et linguistiquement plus abordable, l'espéranto.

Les deux guerres mondiales viennent fragiliser le mouvement espérantiste. D'un côté, les fascistes et les nationalistes rejettent l'espéranto, comme mondialiste et antinational, voire comme outil de la domination mondiale juive. De l'autre, le stalinisme interdit l'apprentissage de l'espéranto, menace cosmopolite, anti-ouvrière. Les espérantistes de par le monde sont arrêtés, voire déportés. Certains témoignages font état de groupes espérantistes dans les camps allemands ou dans le Goulag soviétique. Un livre, publié une première fois au Japon en 1973, Dangera lingvo, entièrement réactualisé dans sa dernière édition de 2015, retrace l'histoire des politiques répressives à l'encontre de l'espéranto durant son histoire.

#### L'espéranto aujourd'hui

L'espéranto semble cependant, au passage du XXIe siècle, vivre un second élan de popularité. L'arrivée d'Internet et son utilisation massive dès les années 2000 permettent une toute nouvelle manière d'aborder l'espéranto, notamment par les jeunes apprenant·e·s, pouvant désormais communiquer sans problème avec d'autres membres de la communauté linguistique, sans être tributaires des clubs ou regroupements espérantistes locaux, les congrès encore très populaires palliant parfois l'absence de ces groupes dans certaines régions voire pays.

Cependant, l'espéranto a-til encore vocation à être une langue internationale à la place du mauvais anglais utilisé pour les communications internationales? Si l'idéal reste chez les espérantistes, il est important de concevoir l'espéranto pour ce qu'il est et non ce qu'il souhaite devenir. L'espéranto est une langue centenaire, et une langue a des locutrices eurs, des vecteurs linguistiques de normes. Les formes «classiques» de l'espéranto évoluent dans l'usage. On peut citer comme exemple, la popularisation à l'oral de la forme stas pour estas, être.

cent ans, ces cutrices eurs ont su bel et bien créer une culture. La culture espérantiste aujourd'hui est peuplée de films, de livres, de poésie, d'une histoire propre qui forme une culture propre, certaines œuvres, comme le Fundamento se voient qualifier de classiques. Il en va ainsi de toutes les langues, même construites, ce que sont d'autres langues comme le norvégien, construction à partir de différents dialectes nationaux parfois incompréhensibles mutuellement, ou l'hébreu moderne, création des cercles sionistes au XIXe siècle, ou encore le néo-irlandais, radicalement différent de l'irlandais moderne, dont on ne saurait nier qu'elles appartiennent toutes à une culture particulière désormais.

Si l'espéranto ne peut plus être vu comme un vrai projet de langue internationale, il nous permet cependant, réellement, de questionner notre rapport aux politiques linguistiques actuelles, à la surreprésentation de l'anglais et à ses conséquences, et rappelle qu'une langue reste tributaire d'une politique qui lui est liée.

Valentin Prélaz

#### Hommage

# Marshall Sahlins, un anthropologue politique

Il est rare qu'un anthropologue devienne célèbre chez les militant·e·s politiques. C'est pourtant ce qui est arrivé à Marshall Sahlins, décédé le 5 avril dernier à l'âge de 90 ans. Il devait principalement cette notoriété à un ouvrage, Age de pierre, âge d'abondance, initialement publié en anglais en 1972 et qui a connu une grande fortune, non seulement parmi ses collègues, mais aussi dans les milieux politiques de la gauche non communiste et au sein des mouvements sociaux des années 1970.

### L'économie dépend de la culture

Sahlins est un représentant de ce que l'on nomme l'anthropologie économique. Dans ses travaux, consacrés à différentes sociétés du Pacifique, il s'est intéressé à la production, aux échanges et aux inégalités, plutôt qu'aux mythes ou à la parenté, qui étaient les thèmes majeurs de l'anthropologie des années 1950 et 1960. Dans Âge de pierre, âge d'abondance, Sahlins attaque les conceptions dominantes de la science économique, qui conçoit les individus comme des agents «rationnels» maximisateurs de leurs profits partout et tout le temps. Au contraire, il cherche à replacer tout système de production, d'échange et de consommation (toute «économie») dans un contexte culturel plus large qui l'organise et le transforme.

Dans ce livre, Sahlins montre que les membres des sociétés de «chasseurs-cueilleurs» (qui sont aussi des chasseuses-cueilleuses, faut-il le rappeler) vivent dans l'« abondance » tout en travaillant moins que les salarié·e·s des sociétés les plus développées. L'abondance est définie comme la capacité à couvrir les besoins des membres de la société. Seulement, là où les sociétés occidentales créent sans cesse de nouveaux besoins à satisfaire, les sociétés du Pacifique

limitent ces derniers, ce qui permet à leurs membres de disposer d'un temps libre plus important.

#### **Plusieurs histoires**

Plus tard, après l'économie, c'est la discipline historique qu'il cherchera à discuter et à décentrer à partir de matériaux anthropologiques. Ainsi, dans Des îles dans l'histoire, Marshall Sahlins décrit comment des conceptions concurrentes du temps se sont affrontées au moment de la colonisation des îles du Pacifique par l'Angleterre au XVIII° siècle, notamment lors des différents voyages du capitaine Cook.

Il s'agit de montrer que les conceptions du temps sur lesquelles reposent les récits du passé et l'articulation de ce dernier avec le présent et le futur sont extrêmement diverses, et qu'elles peuvent entrer en conflit, comme ça a été le cas en Nouvelle-Zélande par exemple. Sahlins rappelle ainsi que la définition du temps est un enjeu de lutte et un foyer de conflits qui, dans certaines circonstances, peuvent être extrêmement aigus.

#### **Prickly Paradigm**

Dans les années 2000. Marshall Sahlins a repris la direction d'une petite collection tout à fait réjouissante, les «Prickly Paradigm», hélas peu traduite, dans laquelle il a publié quelques titres à la fois facétieux et sérieux. Seul l'un d'entre eux existe en français, La nature humaine, une illusion occidentale, essai ébouriffant sur l'histoire et les mythes qui forgent l'Occident depuis l'Antiquité. Il résume abruptement cette histoire comme celle d'une très ancienne opposition entre la nature et la culture, la première, honnie, étant associée à l'anarchie, et la seconde, célébrée, à l'ordre, une opposition qu'il appelle à remettre en cause.

Dans cette même collection, il a publié en 2015 un petit pamphlet contre les instituts Confucius, organes de propagande du Parti communiste chinois dans les universités du monde entier. À ce moment-là, une branche de ces instituts cherchait à s'implanter à l'Université de Chicago, dans laquelle Sahlins a fait toute sa carrière. Les protestations ont finalement été victorieuses, puisque le gouvernement chinois a renoncé à son projet.

Les réflexions sur les instituts Confucius sont trop rares en Europe, où il en existe pourtant plusieurs (notamment à Genève). Derrière la façade grotesque de la propagande la plus faisandée, ces instituts disposent de moyens importants et cherchent patiemment à imposer une vision unique de l'histoire et de la culture chinoises, compatible avec la politique actuelle du gouvernement et du Parti communiste. Ce dernier acte militant permet de rappeler que, pour Sahlins, la recherche et l'enseignement n'ont jamais été séparés de l'engagement politique.

#### Antoine Chollet

À lire: Marshall Sahlins, Âge de pierre, âge d'abondance, l'économie des sociétés primitives [1972], Paris, Gallimard, 2017; Des îles dans l'histoire [1985], Paris, Gallimard, Le Seuil, 1989; La nature humaine, une illusion occidentale, Paris, éditions de l'éclat, 2009; Confucius Institutes, Academic Malware, Chicago, Prickly Paradigm, 2015.

#### Italie

### Quand le droit d'avorter devient un privilège

Dans le monde entier, le droit et l'accès à l'avortement continuent d'être entravés. Un élément explique les difficultés accrues que rencontrent de nombreuses femmes à accéder à une interruption volontaire de grossesse (IVG): les médecins ont le droit de refuser de pratiquer une intervention médicale si celle-ci va à l'encontre de leurs croyances. En Italie, la reconnaissance de ce droit a comme conséquence que, dans certaines régions, il est devenu presque impossible d'accéder à une IVG. En conséquence le droit d'avorter cesse d'en être un et se transforme en privilège réservé aux femmes qui vivent dans des villes progressistes, qui ont les moyens de voyager, ou qui ont la possibilité de chercher de l'aide. Le droit d'avorter est donc soumis au droit de retrait pour des raisons dites éthiques : le refus de « mettre fin à une vie », de commettre un acte de violence.

#### 80% des gynécologues refusent de pratiquer des IVG

D'après les données recueillies par Laiga (une association italienne de gynécologues pour l'application de la loi de 1978 légalisant l'IVG), l'Italie compte une moyenne de 70% du personnel soignant qui est «objecteur de conscience», et ce pourcentage augmente à 80% lorsque l'on considère la seule profession des gynécologues.

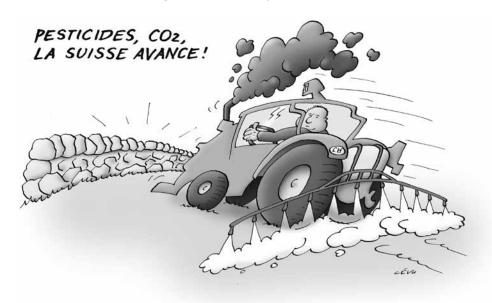
Dans la culture conservatrice et catholique italienne, l'objection de conscience en 2021 est la norme, malgré le fait que le nombre de catholiques pratiquant·e·s flotte autour des 10%. Autant dire que dans de nombreuses structures hospitalières, le personnel gynécologique choisit l'objection de conscience bien plus par convenance politique et par facilité que pour des raisons éthiques. De plus, ne pas invoquer l'objection de conscience est perçu par de nombreuses·eux gynécologues comme un risque pour leur propre carrière. Prescrire des pilules et pratiquer des IVG est considéré comme moins intéressant qu'un accouchement ou le traitement de pathologies. Ainsi, sous l'influence des médecins plus âgé·e·s, les étudiant·e·s en médecine apprennent très tôt dans leur carrière qu'il est plus avantageux d'être objecteuse eur.

#### Le boycott d'un droit

Le résultat, c'est qu'il n'existe plus que 291 structures hospitalières où il est possible d'accéder à une IVG, et ceci à condition de demander le traitement pendant les heures de travail des rares gynécologues non objecteuses eurs. Dans certaines régions le pourcentage de médecins qui refusent de garantir le droit aux interruptions de grossesse dépasse le seuil du 80%, comme au Molise où 93,3% des médecins refusent de pratiquer une IVG. De nombreuses régions gouvernées par la droite boycottent ouvertement le droit à l'avortement en placant les gynécologues non objecteuses eurs dans d'autres services qui ne pratiquent pas d'IVG, ou encore en prolongeant les démarches administratives nécessaires afin de dépasser le délai pendant lequel une IVG peut être pratiquée.

Cette situation s'est drastiquement dégradée pendant la crise liée à l'épidémie de Covid-19. De nombreuses structures qui garantissaient l'accès aux IVG ont alors fermé pour faire face à l'urgence, sans être rouvertes depuis. Enfin, certaines structures ne garantissent plus l'accès à l'IVG, car le ou la seul·e gynécologue non objecteuse eur est parti à la retraite.

D'après une estimation effectuée par l'Institut supérieur de la santé en 2012, il y aurait entre 15'000 et 20'000 avortements clandestins effectués chaque année en Italie. Les médecins italien·ne·s ont une claire responsabilité dans cette situation désastreuse. En refusant de faire correctement leur travail, ils et elles condamnent des milliers de femmes chaque année à recourir à des pratiques dangereuses, antihygiéniques et parfois mortelles. Au vu de tous ces éléments, l'Italie ne peut plus être considérée comme un pays où l'accès à l'avortement est un droit. Les manifestations de la droite «pro-vie» sont de plus en plus importantes, et la loi sur le droit à l'avortement est chaque jour fragilisée davantage.



#### Accord-cadre

### Par-delà la Suisse et l'UE

Malgré les défauts de l'accord-cadre, l'arrêt des négociations avec l'UE décidé fin mai par le Conseil fédéral n'est pas une victoire. C'en est en revanche une pour la droite dure helvétique qui s'oppose depuis plus de vingt ans à une coalition pro-européenne qui a élargi substantiellement les droits des travailleuses eurs suisses et européen ne s.

Cette fois, les ministres PLR se sont rallié·e·s à l'UDC pour le pire. Il s'agit maintenant pour la gauche de faire pression pour éviter tout immobilisme avec l'UE tout en restant ferme face aux détricotages sociaux venant de Suisse ou de l'Union.

Disons-le clairement, il fallait s'opposer cet accord-cadre. L'abrogation des deux mesures d'accompagnement principales que sont le délai d'annonce de huit jours et l'obligation de caution pour les entreprises étrangères aurait été catastrophique pour le niveau des salaires du fait de la sous-dotation de l'inspection du travail en Suisse. Celles et ceux à gauche qui avaient malgré cela donné un blanc-seing à l'accord ont un sérieux souci d'analyse stratégique. Si l'on voulait détruire tout soutien populaire au projet européen, on ne s'y prendrait pas autrement.

Cela signifie-t-il que le projet d'accord devait être entièrement abandonné? Non, les blocages étaient encore surmontables comme l'ont montré les dernières tentatives du PS et du centre avec la reprise de la directive sur la citoyenneté européenne. Si nous nous trouvons désormais dans un imbroglio avec l'UE, c'est à cause de l'irresponsabilité du PLR qui a préféré camper sur ses positions migratoires conservatrices. On aurait pu lâcher du lest vis-à-vis de l'UE en facilitant l'accès à l'aide sociale et à l'établissement permanent pour les citoyen·ne·s de l'UE vivant en Suisse. Des mesures internes d'amélioration du droit du travail auraient aussi permis de lisser la situation, mais pour le PLR, l'heure est surtout à la dégradation de ce droit aux côtés de l'UDC.

Si la Suisse était moins néolibérale que l'UE, l'orientation pro-européenne de la gauche helvétique serait effectivement discutable. Mais, sauf exception, ce que l'UE a, la Suisse en possède la copie en pire. La règle absurde des 3% de déficit? L'argentier Maurer la trouverait trop laxiste! L'indépendance de la BNS n'a rien à envier à celle de la BCE et les mesures austéritaires sont à la mode à Berne comme à Bruxelles.

Reste que la libre circulation des marchandises et des capitaux à l'échelle européenne est la source d'un moins-disant social désastreux. À travers les bilatérales, la Suisse y contribue, et la meilleure façon d'y faire face demeure la coopération à travers une meilleure intégration politique et un approfondissement de la démocratie européenne. Mais, pour cela, il manque encore une volonté politique pour l'instant inexistante au vu de l'inconsistance du Parti socialiste européen.

En Suisse, personne ne veut en entendre parler. On préfère se comporter en quasi-État-voyou. Qu'il s'agisse de notre concurrence fiscale accrue après la RFFA ou de la politique monétaire de la BNS qui souhaite à la fois attirer toujours plus d'actifs financiers et maintenir notre excédent commercial, nous ne pouvons pas rester les bras croisés et voir la bourgeoisie helvétique profiter en même temps du reste de l'UE et de la majorité de la population suisse. Contrairement à ce que l'on veut faire croire, poser la question de l'adhésion à l'intérieur du PSS ne nous range pas forcément dans son aile droite. Comme nous le rappelons dans notre nº 172, cela permet au contraire d'affirmer notre solidarité avec les pays voisins et notre internationalisme.

Bertil Munk

#### LE POING



Les parlementaires socialistes du Valais se voient décerner un poing pour avoir bafoué, lors de la

réélection d'un magistrat contesté, les principes de liberté de la presse et de transparence de la vie politique. Espérant profiter de la discrétion des débats pour évincer le procureur en question, la gauche a lamentablement soutenu une demande de huis clos expulsant presse et public du Grand Conseil.

#### LAROSE



La **France** insoumise **(FI)** ne s'est pas alignée sur les autres organisations de gauche qui ont misérable-

ment défilé aux côtés de l'extrême droite lors de la manifestation des policières ers du 19 mai dernier contre la magistrature et pour des peines plus lourdes. En ne s'y rendant pas, la FI ne fait finalement rien de plus que ce qu'il est légitime d'attendre d'une force de gauche, mais puisqu'elle est bien la seule, il convenait de le relever.

#### LE CASSE-NOIX



Le municipal vert d'Épalinges **Maurice Mischler** est le lauréat du casse-noix de l'été. Sa collègue socialiste ayant

récolté au 1<sup>er</sup> tour de l'élection à la Syndicature 40 voix de moins (sur plus de 1'200) que le candidat PLR, Maurice a alors décidé de jouer, sans la moindre concertation, les grands sauveurs en se présentant au 2<sup>e</sup> tour. Malgré le retrait contraint du PS, le mâle écologiste dominant s'est fait reléguer à quasi 700 voix de la droite...





# Que dire de la liberté d'expression?

Les discussions autour de la liberté d'expression sont sans cesse relancées. Qu'il s'agisse des polémistes d'extrême droite l'invoquant pour répandre leur haine, d'humoristes ou d'écrivain·e·s s'abritant derrière elle pour échapper à toute critique, ou de gouvernements retrouvant les délices oubliées de la censure, on s'y réfère de toutes parts.

Nous aimerions rappeler dans ce dossier qu'il existe une longue tradition de gauche et démocratique de la défense de la liberté d'expression. Celle-ci en fait d'une part une liberté pleinement politique, ce qui signifie qu'elle existe pour et par les débats que la libre prise de parole dans l'espace public suscite. En ce sens, la liberté d'expression n'est pas une liberté purement individuelle. D'autre part, elle doit s'appuyer, pour cette même raison, sur une tolérance maximale. Dans cette tradition, on ne cherche pas à censurer ses adversaires politiques en criminalisant leurs opinions, y compris lorsque celles-ci sont abjectes et révoltantes. Le risque que la censure se retourne

contre soi est un danger toujours présent et qu'il faut prendre au sérieux, comme l'histoire nous l'enseigne.

Des opinions scandaleuses qui restent marginales ne méritent pas l'attention que leur procurent des procès en interdiction. À l'inverse, si les mêmes opinions se répandent et deviennent menaçantes, de telles interdictions deviennent inutiles, et ont d'ailleurs souvent pour effet de les renforcer. Selon nous, ce n'est pas cette voie qu'il faut suivre.

Dans ce dossier, nous avons essayé de couvrir quelques-uns des nombreux débats contemporains sur cette question, dans le droit de la presse, sur les plateformes numériques, dans les milieux militants, dans des populations très vulnérables comme les migrantes, dans les universités et la recherche, etc. En toute logique, un tel dossier appelle des discussions futures, car la liberté d'expression ne vit qu'autant qu'elle est défendue activement par chacune, c'est-à-dire utilisée dans toute son extension.

### «Le désaccord doit pouvoir s'exprimer sans entrave»

Pour comprendre comment définir précisément cette notion juridique délicate qu'est la liberté d'expression, nous nous sommes entretenus avec Charles Girard, maître de conférences en philosophie à l'Université Jean-Moulin à Lyon et spécialiste de la question. Il a notamment publié, en 2019, Délibérer entre égaux.

### DOSSIER **Comment définir la liberté d'expression?**

C'est un principe politique, selon lequel la communication publique des opinions et des informations doit être libre. Cela veut dire au moins trois choses. D'abord, la communication publique doit être protégée contre la censure venant de l'État, en particulier lorsqu'elle s'exerce au nom d'un camp politique, d'un dogme moral ou d'un culte particulier. Ce principe exclut, pour cette raison, le « délit d'opinion ». Ensuite, la communication publique doit être protégée contre l'emprise des acteurs privés les plus puissants. Si la liberté d'expression s'est construite historiquement contre la menace étatique, on attend aussi de l'État qu'il la protège, par exemple en encadrant les plateformes en ligne. Enfin, la communication publique doit être rendue possible. On demande aussi à l'État d'assurer l'existence de forums publics (physiques ou virtuels) et l'accès à ces forums.

### Existe-t-il des traditions différentes en la matière?

Les sources historiques de cette liberté sont plurielles et parfois contradictoires. Sa portée universelle est affirmée dans les grandes déclarations internationales des droits de l'homme dans l'après-guerre: la Déclaration universelle de 1948, la Convention européenne de 1950. Mais elle reste interprétée de manière différente selon les traditions politiques et les ordres juridiques. D'un pays à l'autre, la nature et les limites de «l'expression» protégée varient. Les discours racistes, par exemple, sont réprimés dans la plupart des démocraties constitutionnelles, mais pas aux États-Unis. Les discours négationnistes, en particulier à propos de la Shoah, sont quant à eux sanctionnés dans certaines démocraties seulement. Et les protections associées à cette «liberté» varient aussi. L'idée qu'elle oblige l'État non seulement à ne pas censurer abusivement, mais aussi à protéger contre les formes de « censure privée » ou à soutenir activement l'accès à l'expression, en particulier, n'est pas acceptée partout.

#### Quelles restrictions légitimes peut-on fixer à la liberté d'expression ?

Ce principe fonde un droit individuel à s'exprimer librement. Ce droit a généralement une valeur constitutionnelle, mais il n'est pas illimité. Des actes d'expression peuvent être interdits et punis s'ils font autre chose, ou s'ils font plus, que communiquer des idées et des opinions, et s'ils mettent par là en danger des libertés ou des intérêts sociaux importants.

Les menaces, l'incitation immédiate à la violence, la diffamation, la révélation de secrets protégés, par exemple, sont à peu près partout réprimées. Même ceux qui affirment que l'on peut «tout dire» admettent qu'on ne peut pas «tout faire» en prenant la parole. Mais les restrictions à la liberté d'expression ne peuvent pas être justifiées, en revanche, par la dangerosité supposée des opinions exprimées. La diffusion d'idées que nous désapprouvons, de paroles ou d'images qui nous paraissent choquantes, peut bien sûr nous sembler nuisible, mais ce n'est pas une raison suffisante pour les interdire. Dès lors que nous ne sommes pas d'accord sur ce qui est offensant ou dangereux,

mais que nous nous reconnaissons néanmoins comme égaux politiquement, le désaccord doit pouvoir s'exprimer sans entrave.

#### Pourquoi lier liberté d'expression et délibération démocratique ?

Le droit à la libre expression n'est pas seulement une liberté privée de l'individu; c'est aussi une liberté politique, qui permet la participation à la communication publique et donc à la délibération collective sur les affaires communes. Cette idée, affirmée dans toutes les démocraties libérales, est loin d'y être toujours respectée. Elle a, pourtant, deux implications décisives. D'une part, c'est la liberté de communiquer, et pas seulement de s'exprimer, qui importe : elle inclut donc le droit de recevoir des opinions et le droit à l'information. D'autre part, le droit de la communication doit permettre la délibération démocratique, laquelle a ses conditions: égalité d'accès, pluralisme des opinions, et fiabilité de l'information notamment. Si cette liberté est vraiment «l'un des fondements essentiels d'une société démocratique», comme le dit la Cour européenne des droits de l'homme, alors elle doit servir la participation égale.

#### Propos recueillis par Antoine Chollet

À lire: Charles Girard, Délibérer entre égaux, enquête sur l'idéal démocratique, Paris, Vrin, 2019; «Pourquoi a-t-on le droit d'offenser?», La vie des idées, 08.12.2020 (laviedesidees.fr).

Le site du programme de recherche Egalibex contient de nombreuses publications et vidéos sur le rapport entre liberté d'expression et égalité de participation : egalibex.univ-lyon3.fr

### Mesures provisionnelles dans la presse: le retour de la censure?



**dossier** Un projet porté par la commission compétente du Conseil des États de révision de l'article 266 du Code de procédure civile consacré aux mesures provisionnelles « à l'encontre des médias» fait craindre le retour d'une forme de censure. De quoi parle-t-on et pourquoi ce projet est-il problématique?

#### Le facteur temps dans la justice

Les mesures provisionnelles sont prévues, de manière générale, dans le Code de procédure civile aux articles 261 et suivants. Elles peuvent concerner un grand nombre de domaines, par exemple le droit de la famille ou les inscriptions de gages en faveur d'entreprises qui ont effectué des travaux sur des immeubles et n'ont pas été payées. En soi, les mesures provisionnelles sont nécessaires dans certaines circonstances. La justice civile prend en effet du temps. Un jugement met souvent plus d'une année à être rendu. Le tribunal doit prendre le temps d'étudier de nombreuses preuves (témoins, expertises, etc.) avant de rendre son jugement. Il ne peut prononcer celui-ci que s'il s'est convaincu que l'état de fait est complètement prouvé.

Or, parfois, l'intérêt des parties exige qu'un ordre du tribunal soit donné très rapidement. On peut penser au cas où un

propriétaire entreprend dans un immeuble des travaux non autorisés qui risquent d'endommager un logement. S'il faut un an pour faire interdire les travaux ou prendre des mesures de salubrité des logements, les locataires ne seraient pas adéquatement protégés. De même, en cas de violences conjugales, il peut être nécessaire de prononcer rapidement une interdiction d'approcher. C'est à cela que servent les mesures provisionnelles: elles sont rendues rapidement, et le tribunal se contente d'étudier les preuves immédiatement disponibles. En cas d'extrême urgence (par exemple de graves menaces contre une personne), des mesures de protection peuvent être ordonnées immédiatement, c'est-à-dire dans la journée même, sans audition de la partie adverse. Ce sont les mesures superprovisionnelles. Dans tous les cas, les mesures (super-)provisionnelles sont limitées dans le temps et doivent ensuite être validées dans un procès ordinaire, avec une administration complète des preuves.

#### Le cas particulier des médias

Comme les mesures (super-) provisionnelles valent tous les domaines du droit civil, elles peuvent aussi être requises contre les médias. Concrètement, une personne qui s'estime lésée par un article de presse ou

une émission (en cas d'atteinte à l'honneur, par exemple) peut demander l'interdiction de la publication. Dans ces cas, la personne qui s'estime lésée veut une interdiction immédiate, vu qu'avec la publication, «le mal est fait». Le problème, c'est qu'autorisées trop largement, ces mesures provisionnelles dans la presse s'apparentent à une forme de censure, étant donné qu'un tribunal est investi du contrôle du contenu d'une publication avant sa parution. L'article 266 du Code de procédure civile impose donc que les mesures provisionnelles contre les médias soient prononcées à des conditions très strictes, qui impliquent en particulier que la personne qui requiert une interdiction démontre l'imminence d'un préjudice «particulièrement grave». L'intérêt public à la diffusion de l'information, même si elle dérange certaines personnes, prime donc en général.

La commission du Conseil des États demande que l'adverbe «particulièrement» soit supprimé, ce qui faciliterait le prononcé de mesures provisionnelles. Toutefois, cette demande ne répond pas à un besoin concret, mais est issue d'une réflexion théorique. De plus, elle ne tient pas compte du fait que les conditions très strictes pour prononcer des mesures provisionnelles contre les médias sont la contrepartie des obligations auxquelles la presse est soumise, notamment la recherche et la vérification de l'information et le devoir de donner la parole aux personnes concernées. Le projet de révision porte donc atteinte à la liberté de la presse, dont le travail est considéré de plus en plus comme une simple expression d'avis ou de sentiments plutôt que comme un travail de recherche répondant à un intérêt public. Ce projet de révision inquiète fortement dans les milieux de la presse. À raison.

Arnaud Thièry

# La censure automatisée des algorithmes

Selon un mythe fort répandu il y a quelques années encore, Internet servirait avant tout l'émancipation et la liberté d'expression. Ce qu'on appelait alors la « toile » était vu surtout comme une architecture informatique décentralisée permettant à toutes et tous de s'exprimer sans barrières ni intermédiaires, ou presque, à une échelle planétaire. Si cela existe bel et bien et sert encore des mouvements d'émancipation et de contestation de par le monde (p. ex #MeToo ou le mouvement paysan indien), ce n'est plus au cœur du fonctionnement d'Internet.

**DOSSIER** L'économie de l'attention a pénétré Internet profondément et des algorithmes nourris de nos données filtrent de manière ciblée et automatique ce que l'on voit en ligne. La liberté d'expression est ainsi confrontée à un type nouveau de propagande et de censure. Bien sûr l'information a toujours été travaillée et filtrée. L'histoire de la presse, de la radio et de la télévision prouve que l'espace public de l'information a toujours été le lieu d'une lutte féroce entre acteurs inégaux. Cependant, la saturation d'informations actuelle couplée à l'extraction marchande de données que nous générons en ligne a engendré un phénomène nouveau: l'organisation automatisée de l'espace informationnel. C'est exactement dans la réalisation de cette tâche que Google a commencé à bâtir son empire et c'est précisément ce traitement industriel, extractif et automatique de l'information qui impacte la liberté d'expression.

#### Les « données » vendues

La montée en puissance des GAFAM contribuant à la privatisation grandissante de la toile, celle-ci s'apparente de plus en plus à un gigantesque terrain de chasse pour ces grands groupes en quête d'attention à capter, de données à valoriser et de consommatrices eurs à influencer. Cette chasse organisée de manière scientifique et industrielle constitue le nouvel espace public de l'information en ligne où la libre expression produit des

données à extraire. Si la gauche se doit d'être présente en ligne ainsi que sur les plateformes de grands groupes, et peut même utiliser leur infrastructure pour ses propres combats, cela doit se faire en étant conscient que la libre expression de nos valeurs et idées s'y fait sur un terrain capitaliste hostile orienté vers l'extraction et la valorisation de nos données, de ce qu'on exprime librement, et de notre attention.

#### La libre expression marchandisée

La liberté d'expression se fait ainsi à l'intérieur d'un espace où quelques grands groupes ont le colossal pouvoir de trier, orienter et vendre l'information vue par les utilisatrices eurs du web. Les critères de ces tris ne sont évidemment ni démocratiques, ni transparents, ni dans l'intérêt des usagères et de la gauche, mais marchands. Que ce soit en utilisant les multiples « services » de Google, Facebook ou Amazon, les traces laissées par nos comportements en ligne servent à construire des profils permettant notre ciblage algorithmique personnalisé pour les annonceuses eurs aux porte-monnaie bien garnis, et plus largement n'importe quelle organisation prête à payer pour que son contenu touche un «groupe cible». Cela peut parfois être utile et permettre aux organisations de gauche d'être visibles par des groupes spécifiques. Cependant, à ce petit jeu, la capacité à payer reste déterminante et le plus souvent en défaveur des forces de gauche.

La libre expression d'idées et de valeurs progressistes est aussi attaquée par le type de contenu favorisé par les algorithmes utilisés par les GAFAM. Il faut que celui-ci soit simple, rapide et efficace, à même de susciter une réaction quantifiable et analysable (like/dislike). Certes, la gauche peut se plier à ces contraintes, mais si le propos à développer est trop subtil et qu'il ne peut s'exprimer en une image, une phrase choc, ou une courte vidéo, mais seulement sous forme d'un texte construit, la probabilité d'être laissé à la marge du trafic d'attention n'en sera que plus grande.

Avant que la liberté d'expression soit complètement marchandisée par les nouveaux chiens de garde du capitalisme, il est essentiel de les réguler strictement, de continuer à les utiliser de manière critique et stratégique, et de créer des terrains d'expression en dehors de leur sphère d'influence.

Hervé Roquet

### Liberté d'expression et non-mixité

Les cas d'espaces de non-mixité choisie ont suscité dernièrement un débat relativement important dans les médias français. Des penseuses eurs et autres philosophes autoproclamé·e·s se sont insurgé·e·s contre ce qu'ils et elles qualifient de dérive progressiste menant à la disparition du débat démocratique, et surtout à une atteinte à ce qu'ils et elles considèrent être la liberté d'expression.

DOSSIER Sans revenir sur les arguments conservateurs et les indignations plus médiatiques que réellement politiques et intellectuelles, il est intéressant de se poser la question de l'importance de ces espaces dans les milieux de gauche militants, de relever leurs apports au débat, et de préciser en quoi, justement, ils permettent un élargissement de l'expression libre au sein des mouvements de gauche.

#### Une pratique historique

Les espaces de non-mixité ne sont pas une invention récente et contemporaine. Historiquement, certes non conceptualisés comment tels, des espaces de parole et de lutte féminins apparaissent dès la Révolution française. Durant la Commune, des réunions non mixtes sont tenues, cette fois-ci dans une réelle optique militante, regroupant des femmes dont les propositions ciblées seront comprises comme essentielles dans l'organisation communale. La non-mixité comprise comme elle peut l'être aujourd'hui apparaît plus récemment, dès les années 1960 aux États-Unis avec des groupes militants LGBT+ ou le Mouvement pour les droits civiques, ou en France dans les années 1970, avec des groupes politiques féministes, à l'image du Mouvement de libération des femmes et des Gouines rouges. Bien avant le débat actuel donc, la pratique existe, de manière protéiforme et consciente.

#### Une pratique courante

La gauche suisse a un avantage réel sur cette question des espaces de non-mixité choisie. Au-delà de l'idée, elle a la pratique. Le Parti socialiste suisse

en est un exemple intéressant. De nombreux mouvements affiliés organisés sur le modèle de la non-mixité existent, et ce depuis longtemps. Outre la Jeunesse socialiste, on retrouve d'une part le PS60+, réunissant les personnes de plus de soixante ans affiliées au Parti socialiste suisse, lequel défend les principes d'égalité des droits, de l'autodétermination et du respect de la dignité des personnes de plus de 60 ans au sein de la société.

D'autre part, le PS migrant·e·s travaille à la représentation des personnes issues de l'immigration, en défendant leur intégration totale dans les domaines du politique, de l'économie et de la culture, en restant attentif à la défense des droits humains et revendiquant l'élimination de la discrimination envers les personnes migrantes et issues de l'immigration en Suisse.

Enfin le PS Femmes s'organise sur les thèmes du féminisme et de la place des femmes dans les organes du PSS, des sections cantonales et locales, et offre un espace militant et de lutte en dehors du PSS. Et pourquoi ne pas noter encore la présence dans les différents camps et évènements du PSS et de la JSS de Frauenraum, Queerraum ou de Männerraum?

Il est important de constater que cela enrichit le débat et la liberté d'expression au sein des organes politiques du Parti socialiste suisse et des sections cantonales ou communales. La réflexion que peut apporter le débat actuel en France, c'est justement que la confusion se fait entre liberté d'expression et liberté de s'exprimer à tout instant. Pour les tenant·e·s de la polémique, empêcher l'expression, même de celle ou celui qui ne serait en rien concerné relève de la limitation de la liberté d'expression de ce·tte dernière·er. Mais c'est faire fi totalement que la présence du ou de la non concerné·e dans ces espaces, des hommes dans un groupe de réflexions de femmes, d'hétérosexuel·le·s cisgenres dans un groupe de militants queer, etc., ont toutes les chances d'appauvrir les discussions.

Finalement, ce qui est vraiment à comprendre dans la polémique apparue en France, c'est l'impossibilité de quelques-un·e·s, mais surtout quelques-uns, tenants du modèle hégémonique politique actuel, hétérosexuel, cisgenre, blanc, masculin et masculiniste, de concevoir que leur parole ne vaut pas, dans leur vision ne vaut plus, partout, tout le temps, constamment. Ces éléments d'organisations militantes les déstabilisent, les heurtent. Ils ont peur, réjouissons-nous.

Valentin Prélaz



### « Être reconnu·e comme sujet·te et avoir une parole audible »

Quand elle ne représente pas un danger pour celles et ceux qui la prennent, la parole des personnes migrantes est quasi imperceptible dans l'espace public. Avec la volonté d'interroger la liberté d'expression réelle de toute une partie de la population, Pages de gauche s'est intéressé au projet de Voix d'Exils, un site d'information multimédia offrant l'un des rares canaux d'expression directe aux personnes migrantes en Suisse. Sa rédaction, composée de personnes migrantes et d'encadrant·e·s, a généreusement accepté de répondre à nos questions.

#### DOSSIER Quelle est aujourd'hui la situation de la liberté d'expression des personnes migrantes en Suisse ?

La majorité des personnes migrantes viennent de pays dans lesquels il n'est pas possible de s'exprimer librement. Dans ces pays, s'exprimer librement c'est prendre le risque de mettre sa vie en danger. Ceci doit nous rappeler la chance que nous avons ici en Suisse de pouvoir nous exprimer librement sans risquer notre vie à chaque fois qu'on ouvre la bouche.

Donc, pour les personnes en procédure d'asile que nous accueillons à Voix d'Exils, cette liberté d'expression est un droit fondamental important qui est d'ailleurs au cœur du projet de Voix d'Exils. Cette liberté d'expression s'applique à tout le monde sur le territoire suisse. Mais pour pouvoir jouir de la liberté d'expression, encore faut-il maîtriser la langue du pays d'accueil ce qui n'est pas le cas d'une partie des personnes migrantes. Et, bien évidemment, dès lors que vous êtes une personne en procédure d'asile, tous les aspects de votre vie sont scrutés avant l'obtention d'un éventuel permis de séjour. Donc, malgré le fait que vous disposiez formellement de la jouissance de la liberté d'expression, on peut supposer que certain·e·s soient réfractaires à utiliser pleinement cette liberté afin de mettre toutes leurs chances du côté de leur procédure d'asile.

### Quel est le projet de Voix d'Exils?

Voix d'Exils est un site d'informations multimédia. Sa mission est de favoriser l'expression libre des personnes migrantes sur des sujets qui concernent la migration et la société. Voix d'Exils est le fruit d'une collaboration entre l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (l'EVAM), le Service de l'action sociale du Valais et le Service des migrations de Neuchâtel. Chacun de ces trois cantons possède une rédaction au fonctionnement collégial. *Voix d'Exils* est à la fois un programme d'intégration et un site d'informations indépendant, politiquement neutre. Indépendant, car il a une charte éditoriale qui est soumise à la charte des devoirs et des droits des journalistes suisses. Ce sont ses rédacteurs et rédactrices qui choisissent les sujets des articles qu'ils·elles réalisent.

#### Beaucoup de personnes migrantes choisissent de s'exprimer de manière anonyme, quelles sont les limites de l'anonymat?

Commençons peut-être par rappeler les avantages de l'anonymat pour une personne en procédure d'asile. L'anonymat permet avant tout de protéger la personne qui s'exprime et de protéger ses proches lorsqu'ils sont restés au pays. Car lorsque vous vous exprimez sur Voix d'Exils, vous vous exprimez sur la place publique mondiale qu'est internet. Le tyran que vous cherchez à fuir peut alors facilement vous localiser. C'est un mythe de croire que le fait d'être en Suisse, c'est être à l'abri de tout. Pour preuve, un de nos anciens rédacteurs a récemment été molesté par les hommes de main du président de son pays à Lausanne, car il critiquait le régime sur Facebook. Donc, l'anonymat permet de protéger la personne qui s'exprime, ce qui forcément libère sa parole. Le revers est qu'une parole anonyme est forcément moins crédible qu'une parole signée qui paraît plus assumée.

#### Pour garantir la liberté d'expression des personnes migrantes, quelles revendications politiques est-il urgent de porter?

Nous aimerions attirer l'attention sur une espèce d'inaudibilité des personnes migrantes. Les personnes migrantes sont très souvent l'objet des discours publics, mais n'ont quasi aucun accès direct à l'espace public. Et lorsqu'elles ont un accès comme Voix d'Exils, cette parole reste très faiblement relayée. Donc, pour porter des sujets à la lumière de l'attention publique, encore faut-il être reconnu comme un sujet et avoir une parole audible. Nous invitons dès lors les journalistes à porter davantage leur attention sur les paroles des personnes migrantes.

> Propos recueillis par Léo Tinguely

À lire, écouter et visionner : voixdexils.ch

Une version longue de cet entretien est disponible sur notre site Internet.

### Le devoir de réserve: une autonomie à conquérir

DOSSIER Il y a plusieurs manières d'exercer une censure, l'exigence de loyauté envers son employeur ou, pour l'exprimer dans les termes consacrés, le « devoir de réserve» en fait partie. Il concerne en particulier les salarié·e·s de la fonction publique, comme des affaires viennent fréquemment le rappeler en Suisse.

Les tentatives de censure de la part des autorités politiques font comme si devoir de réserve et loyauté interdisaient à tou·te·s les salarié·e·s de prendre publiquement la parole sur leur métier, sur les décisions politiques qui l'affectent, sur les transformations qu'il faudrait mettre en œuvre ou qu'il faudrait au contraire empêcher. Puis elles étendent insidieusement cette censure à la prise de parole à tout autre sujet de société, en particulier lorsque celle-ci demande des changements importants du cadre légal et politique. En bref, l'État employeur souhaiterait systématiquement soumettre la parole de ses salarié·e·s à l'imprimatur de leur hiérarchie.

#### Questions légales

Cette volonté de contrôle se heurte au cadre légal et à une jurisprudence constante des cours de justice en Suisse. La liberté d'expression des employé·e·s de la fonction publique, tout comme de celles et ceux du secteur privé, est garantie et ne saurait être limitée par le bon vouloir ou l'humeur passagère de leur hiérarchie. Celle-ci doit apprendre que le travail n'est pas effectué par des machines, mais par des êtres humains qui, pour le réaliser, doivent disposer d'une certaine marge d'autonomie. Elle leur permet inséparablement d'effectuer leurs tâches et de les remettre en question. On pourrait d'ailleurs ajouter que le degré de démocratie d'une société se mesure à l'importance de cette autonomie.

Il existe cependant pour les fonctionnaires un devoir de réserve, y compris en dehors de leur travail, qui veut qu'ils et elles s'abstiennent de tout ce qui pourrait porter atteinte aux «intérêts de l'État» et nuire à la confiance publique dans l'administration. Plusieurs cas ont concerné des fonctionnaires de police. Le Tribunal fédéral a jugé qu'ils et elles devaient se comporter de manière exemplaire, y compris lorsqu'ils ou elles ne sont pas en service.

Il faut également distinguer les propos concernant le fonctionnement interne de l'administration, pour lesquels les salarié·e·s concerné·e·s doivent faire preuve de circonspection, et la marche générale de l'État, à propos de laquelle les informations sont publiques, ce qui autorise un droit à la critique plus étendu.

Le problème principal réside évidemment dans l'interprétation que l'on donne de ces principes généraux. Celle-ci peut être extrêmement restrictive, tout comme il est imaginable de laisser une large liberté d'expression aux fonctionnaires. C'est la voie choisie par le Conseil d'État vaudois en septembre 2020, en réponse à l'interpellation d'un député UDC, colonel de son état, qui souhaitait visiblement faire marcher au pas les salarié·e·s de l'État qui militeraient en faveur de l'environnement (une position qui, politiquement, est parfaitement logique; on doute en revanche que ce brave député se soit pareillement ému de pratiques de harcèlement de sans-papiers, par exemple).

Un de ses collègues – le parti semble visiblement en mal de projets sérieux - a déposé une nouvelle interpellation au mois de mai 2021, avec un objectif à peu près similaire.

#### Arbitraire étatique

Du point de vue des salarié·e·s de la fonction publique, cette situation pose problème. Cette marge d'interprétation est évidemment déterminée par la hiérarchie ou, en dernier ressort, par les autorités politiques. Il est en effet difficile, à partir des textes légaux, mais aussi des différents arrêts du Tribunal fédéral, de déterminer avec certitude si des prises de position excèdent ou non un devoir de réserve en réalité défini de manière très vague. Une définition large des « intérêts de l'Etat» peut justifier une extension presque sans restriction d'un tel devoir.

Insister sur ce flou est une manière de rappeler que la liberté d'expression n'est pas une grandeur prédéfinie à laquelle on pourrait sans risque mesurer toutes les prises de parole. Elle doit se conquérir dans toutes les situations. Cela signifie donc qu'elle est, en d'autres termes, politique avant d'être juridique.



### Défendre la liberté académique

DOSSIER Ce qu'il est convenu d'appeler la liberté académique se réfère au principe d'indépendance de la recherche et de l'enseignement universitaires, en particulier par rapport à des dogmes et programmes religieux ou gouvernementaux. Cette liberté est cruciale, car elle permet de garantir que les connaissances produites et enseignées ne motiveront pas de sanctions et que les conditions de travail favorisent donc une production et une transmission de savoirs de qualité, et permettent en outre le développement de savoirs critiques.

#### À l'attaque

Le camp conservateur est traditionnellement le plus prompt à faire fi de ses soi-disant idéaux «libéraux» sur ce sujet, mais la mauvaise foi de la droite conservatrice s'adapte à la situation. Ainsi en Suisse, la remise en question de la liberté académique est modérée: on s'étonne juste que les élites universitaires ne soient plus aussi conservatrices que certaines élites politiques et on s'offusque que des professeur·e·s s'expriment comme elles et ils en ont le droit, comme citoyen ne ou membre d'une organisation politique notamment. Dans un pays qui a peu démocratisé l'accès à l'université, cela semble gênant pour une certaine droite que ce privilège soit utilisé pour contrer ses positions.

En France, le gouvernement ultra-sécuritaire et raciste s'oppose politiquement aux chercheur·e·s qui travaillent sur des thématiques qui le dérangent, comme la violence policière, l'immigration, le racisme ou l'histoire coloniale. Cette droite gouvernementale a ainsi récemment menacé la liberté académique en invoquant la nécessité de faire de l'ordre dans les universités, accusées de faire le lit d'un «islamogauchisme» qui ne correspond à aucune réalité. Cette intervention gouvernementale instrumentalise des peurs racistes, tout en prétendant s'inquiéter de la qualité de la recherche et du manque d'objectivité supposé des recherches qui ne plaisent pas à ces conservatrices·eurs.

#### À la défense

En Amérique du Nord, c'est sur les campus que la droite a commencé à se faire passer pour le camp de la parole libre (free speech) contre le « politiquement correct», cette fois en invoquant pour elle-même la liberté académique. Dans un contexte où les discours conservateurs, en particulier racistes et sexistes, font l'objet d'une contradiction et de critiques sérieuses, la droite, notamment étasunienne, multiplie stratégiquement les déclarations trompeuses sur la moralisation des universités et la «cancel culture». Bien sûr, ces voix conservatrices n'ont en réalité aucune intention de défendre réellement la liberté académique ni la liberté d'expression, comme on le voit à la façon dont elles attaquent la légitimité et la validité mêmes de toutes les recherches critiques, mais aussi les voix dissidentes au sein de leur propre réseau. On ne les entend pas non plus quand des chercheur·e·s sont attaqué·e·s en justice par de grandes entreprises, qui réussissent parfois à empêcher la publication de recherches.

#### Arbitrage

S'il ne faut pas être dupe de cette instrumentalisation de la liberté académique, la gauche doit cependant aussi admettre l'existence de positions antidémocratiques dans ses rangs. La moralisation dénoncée ne constitue pas juste un délire conservateur. Illustrée par des slogans et des politiques criminalisantes du type «le racisme/ sexisme/homophobie/etc n'est pas une opinion», une certaine partie de forces dites progressistes se fourvoie en effet dans une approche moralisatrice et liberticide. Des attaques «de gauche » contre la liberté académique surgissent de cette forme de criminalisation, légale ou morale (selon le succès de cette ligne auprès des institutions), qui menacent effectivement la qualité de l'enseignement et de la recherche. En Amérique



du Nord et ailleurs, certaines revendications étudiantes peuvent notamment s'appuyer sur l'idéologie qui transforme les étudiantes en clientes et qui accompagne la marchandisation des universités, les administrations universitaires s'intéressant de moins en moins à la qualité de leur «produit» et au respect des conditions de travail des enseignantes, mais de plus en plus à l'image et à la réputation de leur institution.

Ce qui lie les opposantes à la liberté académique de tout bord, c'est ainsi leur rejet non seulement de propositions pédagogiques et scientifiques qui remettent en question leurs valeurs et leur vision du monde, mais surtout celui de l'exposition même à ces divergences et de la reconnaissance qu'il est nécessaire pédagogiquement et scientifiquement de se confronter à des réalités et des perspectives différentes. Ce rapport antidémocratique aux savoirs et à l'enseignement doit être absolument condamné par la gauche, qui se tirerait une balle dans le pied en acceptant la moindre restriction à la liberté académique.

### Be careful what you wish for

L'une des limites les plus largement reconnues à la liberté d'expression est celle de l'atteinte à la personne. Insultes, incitations à la haine et à la violence, et atteinte à la réputation sont ainsi très souvent, bien que diversement, pénalisées dans les régimes démocratiques contemporains. C'est d'ailleurs l'un des éléments qui les distingue de régimes autocratiques où seuls les «blasphèmes » contre le pouvoir sont réprimés.

Dossier Dans une démocratie, toutes les personnes sont censées être protégées et peuvent donc se prévaloir de ces droits. Bien sûr, comme dans l'application des règles juridiques en général, la persistance de rapports de pouvoir inégalitaires entre les groupes sociaux (notamment les sexes, les classes, les races) contribue à façonner une application inégalitaire de ces droits et à créer des injustices dans la reconnaissance des atteintes à la personne. Face à ce qui est perçu comme des injustices dans l'application des lois, certaines personnes, y compris parmi les militant·e·s de causes égalitaires, adoptent cependant parfois leurs propres méthodes de justice.

#### Dénonciation ou diffamation

Dans la suite de la campagne #MeToo et grâce aux facilités offertes par Internet et les réseaux sociaux, la dénonciation anonyme de personnes qui auraient des conduites à caractère sexuel moralement ou légalement répréhensibles est ainsi devenue une pratique quasi banale, parfois défendue par des collectifs qui se disent féministes. Notons que les dénonciations sont de deux types à ne pas confondre: il y a d'une part la multiplication de témoignages anonymes qui sont importants pour rendre visible le phénomène et ne permettent pas d'identifier les personnes accusées, qui ne sont pas l'objet de ce texte, et les pratiques de dénonciation anonymes identifiant les accusé·e·s, qui se prêtent donc à des poursuites pour diffamation. Ces dernières sont beaucoup plus problématiques, et non seulement légalement condamnables, mais politiquement discutables.

#### La confidentialité, non l'anonymat

Il est bien compréhensible que se développe un sentiment d'impuissance chez des personnes victimes d'abus de pouvoir et de violence face à des institutionnelles procédures souvent longues et inefficaces. Leur volonté de ne pas laisser les personnes accusées s'en sortir sans conséquences explique sans doute le risque pris en s'exposant à des plaintes pour diffamation. L'un des arguments avancés pour défendre l'anonymat des dénonciations est la protection des victimes, qui sont souvent l'objet d'attaques quand leurs noms sont diffusés publiquement. Cet argument confond cependant confidentialité et anonymat. En effet, ne pas révéler des noms dans les médias et sur les réseaux sociaux ne signifie pas nécessairement qu'ils ne sont pas connus et ne seront pas révélés aux parties concernées dans le cas d'une plainte. Il est possible d'envisager la confidentialité d'une procédure de plainte et d'investigation (pour les victimes et les accusé·e·s, par ailleurs), sans défendre l'anonymat des plaignant·e·s, en particulier pour les accusé·e·s, qui ont en effet le droit de savoir qui les accuse pour bénéficier pleinement de leur droit de se défendre. Et dans le cas des médias et du droit à protéger leurs sources, il faut néanmoins qu'ils prouvent l'intérêt général de révéler les accusations faites, pour que cela ne constitue pas un acte de diffamation. Cela peut ainsi se justifier dans le cas de personnes exerçant certaines fonctions par exemple, mais certainement pas pour toute situation.

#### L'équité, c'est l'efficacité

Un autre argument avancé pour défendre les dénonciations anonymes est celui de l'efficacité: les actions médiatisées, y compris des atteintes à la réputation et leurs éventuelles victimes collatérales, permettraient de faire avancer la prise de conscience, et même que justice soit rendue. Cette question de l'efficacité de ces méthodes est compliquée et devrait être examinée au cas par cas. On peut faire néanmoins quelques remarques nuançant les effets bénéfiques d'attaques nominatives anonymes. La première est que cette «justice médiatique» ou privée ne suit aucune procédure équitable, ni dans la défense des personnes accusées ni dans le choix des accusé·e·s, souvent guidé par les intérêts économiques des médias, comme des noms célèbres qui font vendre plutôt qu'un inconnu lambda. Après des dénonciations mues par des intérêts variables, elle laisse des rumeurs qui ruinent des personnes, des carrières, des familles, des institutions, qui se retrouvent sans moyen, notamment car sans connaissance des sources des accusations, pour avoir prise sur ce qui arrive. Par ailleurs, certaines féministes oublient que si la très grande majorité des accusations de violences, notamment sexuelles, sont crédibles, la justice s'applique à des cas particuliers. Une statistique générale ne justifie pas de transiger sur une procédure équitable. Ou alors il faut reconnaître que ce n'est ni l'égalité ni la justice qui nous intéresse. C'est comme si un·e médecin sautait des étapes d'un diagnostic pour prescrire un traitement au nom de la fréquence du problème, alors que le traitement est dangereux pour les personnes non malades. Si vous pensez qu'il vaut mieux un·e innocent·e en prison que dix coupables en liberté, soit. C'est une position politique conservatrice et antidémocratique cependant, alors merci de cesser prétendre défendre l'égalité et la justice.



#### La loi, non le patronat

Un autre aspect devrait inquiéter les mouvements de gauche. Dans l'industrie du divertissement, comme en politique, mais également dans les entreprises privées ou le secteur public, la principale sanction qui touche ces personnes quand leur procès est fait ainsi, c'est la perte de leur emploi ou de leurs contrats. Comme plusieurs chercheuses féministes l'ont relevé à propos de situations de dénonciation de violences sexuelles, ces processus renforcent le pouvoir patronal en lui donnant la responsabilité et la légitimité morale pour licencier ou écarter des personnes sans procès équitable. Une forme de panique morale qui inquiète d'ailleurs de plus en plus les syndicats, qui soutiennent les luttes féministes et antiracistes, mais doivent constater que certaines décisions prises soi-disant pour ces causes contreviennent aux droits élémentaires des travailleuses·eurs. On a vu ainsi dans plusieurs pays des personnes licenciées de façon abusive par leur employeur, sans avertissement, au mépris du droit du travail ou des conventions collectives. Certaines personnes à gauche voient également un progrès dans le développement de politiques obligeant les employeurs, dans le secteur public comme le privé, à mettre en place des mesures spécifiques contre le harcèlement et la violence au travail. Malheureusement, ces dispositifs sont trop souvent au service de l'employeur avant tout, avec une indépendance et une marge de manœuvre limitées, se bornant souvent à confirmer ou infirmer les plaintes sans capacité d'action sur la situation et les personnes.

#### Lutter contre la violence non la personne

Les petits pas dans la bonne direction, c'est toujours cela de pris. Mais est-ce réellement le cas avec les dénonciations anonymes qui attaquent la réputation d'une personne sans permettre aux accusées de se défendre et d'être traitées équitablement? Présomption d'innocence, droits de la défense, critique du système pénal carcéral et de la logique de la punition en général: est-ce des questions que la gauche a oubliées? Une procédure centrée

sur les victimes, et même faite par les victimes, constitue une approche non seulement individualiste, mais aussi essentialiste, car elle n'accorde aucune chance à la transformation et à la réparation des injustices. Est-ce cela que l'on cherche à nous vendre comme une justice de gauche, féministe ou antiraciste? L'alliance avec le patronat et un système de justice sexiste, classiste et raciste ne représente pas une approche négociée, réformiste, une «politique des petits pas». C'est au contraire un engagement dans une mauvaise direction en regard des valeurs de gauche. Pour lutter réellement contre les violences de toutes sortes, nul besoin de transiger sur l'égalité. Au contraire, «l'égalité, il faut en partir pour y arriver», comme le dit le philosophe Jacques Rancière.

Stéphanie Pache

### « La satire peut tout dire, tant qu'elle désigne un·e adversaire »

Alors qu'une saynète de l'humoriste suisse Claude-Inga Barbey a récemment provoqué une controverse en tournant en dérision une personne non-binaire, Pages de gauche a décidé de revenir avec Olga Baranova [OB], militante socialiste et LGBT, et Azadbek Bekchanov [AB], artiste contemporain actif à la Jeunesse socialiste vaudoise, sur ce que peut-être une satire de gauche, émancipatrice et au service des dominé·e·s.

DOSSIER Est-ce qu'il est comparable de tourner en dérision des personnes dominées et dominantes?

AB: Non, ce n'est pas du tout comparable. Est-il réellement nécessaire, dans une société déjà structurée par des relations de pouvoir et domination, de tourner en dérision des personnes dominées ou minoritaires? À mon avis, cela n'est clairement pas une priorité, est inutile et a un impact psychologique particulièrement douloureux sur les personnes concernées. Dans Peau noire, masques blancs, Frantz Fanon analyse, en tant que psychiatre, l'effet particulièrement dévastateur sur l'homme noir d'une horrible publicité d'une marque, qui existe toujours et dont je ne citerai pas le nom, qui ironisait sur une supposée façon de parler des tirailleurs sénégalais.

OB: Je suis entièrement d'accord avec Azadbek. La réponse est simple, c'est non. J'ai été chercher d'où provenait ma propre définition de la satire qui veut que celle-ci ne doive pas s'attaquer à celles et ceux qui ne sont pas au pouvoir. Je me suis retrouvée dans un texte de 1919 – preuve que le débat n'a rien de nouveau - de Kurt Tucholsky, un célèbre écrivain allemand. Ce texte malheureusement jamais traduit en français s'intitule Was darf Satire?, soit: qu'est-ce qu'a le droit de faire la satire? Ce dernier contient une citation absolument incroyable que j'ai moimême traduite: «Le satiriste est

un idéaliste ulcéré. Il veut que le monde soit juste, mais vu qu'il ne l'est pas, il se heurte aux injustices ». Il y a donc l'idée que le monde est parsemé d'injustices que le satiriste doit combattre. Dans la satire allemande, qui est différente de sa variante française, la notion d'ennemi·e est essentielle. Si la satire peut tout dire, c'est à condition qu'elle désigne ouvertement un·e adversaire. Toutes les personnes qui ne sont pas au pouvoir et qui se trouvent tout en bas de l'échelle sociale, que ce soient les femmes, les personnes LGBT ou migrantes ne peuvent pas être l'ennemi·e. Ou alors, il s'agit d'une satire d'extrême droite.

AB: Je suis tout à fait d'accord. C'est un questionnement tout à fait intéressant de se demander quelle doit être la cible de la satire. Quand j'y pense, je me dis que dans les milieux militants, la satire s'en prend souvent à des gens le méritant vraiment, des personnes au pouvoir, des hommes blancs, riches et puissants. Mais parfois, celle-ci s'en prend également à des personnes, partageant certes des opinions marquées à droite, mais



issues des classes populaires. Je me questionne sur la pertinence d'un tel humour. Alors que lorsque nous nous en prenons à des personnes qui ont réellement du pouvoir, l'humour devient un outil extrêmement efficace et utile aux classes populaires, aux personnes LGBT, minorisées ou marginalisées. Je soutiens Olga, il est très important de déterminer l'adversaire.

OB: Oui, et ce-tte dernière-er doit être identifiable par celle ou celui qui consomme la satire. Ce qui, d'autant plus, évite les excuses a posteriori niant toute mauvaise intention. Je pense que ce qui heurte les esprits, c'est que celles et ceux qui sont la cible de blagues faciles, comme les personnes non binaires, n'ont jamais vraiment eu droit à la parole auparavant et commencent à se défendre. Toute cette réflexion rappelle que la satire demande un travail intellectuel de remise en question notamment de ses propres privilèges et de sa position dans la société. Éviter la petite blague facile sur le dos des personnes moins privilégié·e·s que soi requiert une difficile triangulation entre l'adversaire, le public cible et soi-même.

#### Comment combattre la satire s'en prenant aux mauvais·e·s ennemi·e·s ?

**OB:** En la dénonçant, comme cela a été fait dans le cas de Claude-Inga Barbey.

AB: Je vais revenir sur cette phrase si souvent dite qu'on commence fort heureusement à comprendre. Quand l'humoriste Pierre Desproges disait que l'«on peut rire de tout, mais pas avec n'importe qui», il ne visait pas les personnes sans humour, mais celles que la satire faisait rigoler, car elles la prenaient au premier degré. En l'occurrence, il a prononcé cette phrase lors d'un sketch auquel assistait Jean-Marie Le Pen. Le personnage que Desproges campait énonçait des blagues salaces qui faisaient bien entendu rire Le Pen. Par conséquent, la phrase visait très explicitement Jean-Marie Le Pen et affirmait qu'on ne peut pas rigoler avec ce genre de personnes.

**OB:** Je pense qu'il faut revenir sur la question, fondamentale pour la gauche, de rire de personnes moins privilégiées



que soi. Au sein, par exemple, des manifestations anti-mesures sanitaires suisses, bien évidemment que l'extrême droite est représentée et que c'est inacceptable de défiler avec elle. Néanmoins, en leur sein, comme pour les Gilets jaunes, il y a également des personnes qui n'ont pas eu accès à toutes les possibilités de comprendre certains enjeux, notamment scientifiques. Si cette notion de privilège est revenue sur le devant de la scène politique, c'est grâce aux milieux LGBT et au militantisme antiraciste. Cette notion explique pourquoi il est si difficile, même si on est la personne la plus progressiste au monde, de soutenir certaines luttes politiques sans remettre en question ces privilèges.

**AB:** Par rapport au cas de Claude-Inga Barbey, on constatait très bien sur *Infrarouge* qu'elle ne comprenait simplement pas la controverse. Bien au-delà de sa personne, la véritable ennemie c'est la structure homophobe et transphobe de la société.

**OB:** À mon avis, Claude-Inga Barbey n'est pas du tout notre ennemie, mais alors pas du tout. En revenant sur la notion de privilèges, je pense qu'elle n'a pas entièrement compris ni les critiques qui lui étaient faites ni leur virulence. Je pense simplement qu'elle n'a pas les mêmes privilèges que moi. Pour les personnes hétéro et cis, être conscient-e des difficultés et des réalités des personnes LGBT est aussi un privilège. Je suis prête à croire qu'il n'y avait absolument aucune mauvaise volonté de sa part.

**AB:** Je soutiendrai toujours l'idée qu'il faut recréer, reva-

loriser, remettre en avant un humour, une satire militante de gauche, ce qui serait également un moyen de répondre à une satire de droite. Je pense personnellement à quelques documentaires de Michael Moore teintés d'énormément d'humour. Fahrenheit 911 est notamment une satire de George W. Bush. La satire est avant tout un outil, que nous devons nousmêmes utiliser et nous approprier pour nous défendre, mais également pour attaquer celles et ceux qui sont au pouvoir.

**OB:** Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les milieux de gauche étaient caractérisés par une production artistique absolument incroyable de journaux, de livres, de satires ou encore de dessins de presse. Tout cela formait une société parallèle à celle de la bourgeoisie. Aujourd'hui, nous nous moquons plus au moins consciemment de la culture « populaire », dénigrant ainsi celles et ceux que nous voulons défendre.

AB: La satire, le dessin de presse ou les arts de la rue ont avant tout des origines populaires. Ils sont parfois également des réactions à des formes d'art bien plus bourgeoises — dans lesquelles je baigne en tant qu'artiste — prenant place dans des musées ou des galeries d'art. Il est important que la gauche, qui a délaissé ces formes d'expression, les utilise pour satisfaire ses propres objectifs.

Propos recueillis par Joakim Martins

La version intégrale de cet entretien est disponible sur notre site Internet.

#### Conclusion

### Qu'est-ce qu'une liberté d'expression démocratique?

possier Pour pouvoir défendre la liberté d'expression, il faut savoir ce qu'elle est, ce qu'elle protège, et ce qu'elle n'est pas, afin de pouvoir combattre dans le même temps ses prétendu·e·s ami·e·s. Depuis quelques années, on entend en effet de bruyantes apologies de la liberté d'expression de la part de toute la racaille d'extrême droite, des ci-devant humoristes ou scientifiques devenus antisémites aux conspirationnistes de tous bords, alors que ce sont, en réalité, les adversaires les plus acharné·e·s de toute forme de liberté.

#### La liberté d'expression s'applique aux fascistes

Rosa Luxemburg l'a dit, la liberté, c'est la liberté de penser autrement. Cela englobe beaucoup de discours: non seulement être en désaccord avec nous, mais aussi «penser mal», mélanger les arguments, croire des fadaises, désigner de fausses aux adversaires, sombrer dans la paranoïa ou contester l'idée même de réalité.



Les limites de la liberté d'expression doivent demeurer formelles, et non substantielles. Interdire la calomnie, la diffamation, l'appel au meurtre ou aux violences, la mise en danger de la vie d'autrui est ainsi parfaitement légitime. Criminaliser certaines opinions et en faire la liste ne l'est pas.

Limiter la liberté d'expression sur une autre base nous expose toujours, si l'on défend des opinions minoritaires, à en subir l'application un jour ou l'autre et à se voir opposer une forme de censure que l'on aura légitimée la veille.

Il ne faut pas conclure toutefois que ce principe conduirait à devoir accepter de discuter avec n'importe qui, ou de donner la parole à toute personne la demandant. La liberté d'expression ne peut être une obligation à débattre, en particulier lorsqu'elle est revendiquée par des publicistes d'extrême droite. Si les fascistes cherchent des lieux d'expression, ne leur facilitons pas la tâche en les leur procu-

#### La nécessité d'un espace public

démocratie ne peut vivre qu'en s'appuyant sur un espace public qui confronte les opinions, organise les délibérations, et fait apparaître les actrices·eurs aux yeux de la collectivité. Pour que cet espace demeure lui-même démocratique, il doit tenir à bonne distance les opinions excessives, absurdes, irrationnelles, injurieuses ou ne visant qu'à nuire à autrui. Les thèses conspirationnistes les plus délirantes n'y sont pas les bienvenues, et il est tout à fait légitime de convenir collectivement de ne pas les inviter à s'y exprimer. Les limites de l'acceptable au sein de l'espace public ne peuvent évidemment qu'être discutées en son sein.

Il ne s'agit pas d'une restriction de la liberté d'expression puisque ces propos peuvent être publiés et diffusés, mais ils ne doivent en aucun cas être considérés à égalité des prises de parole publiques des autres citoyen·ne·s.

Par ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, refuser de débattre avec quelqu'un·e ou de commenter ses élucubrations ne peut en aucun cas être assimilé à une forme de censure.

#### Un espace public démocratique est conflictuel

L'intervention dans l'espace public expose en revanche immédiatement à des discussions, des contestations, des attaques, qui peuvent parfois être violentes. Une opinion n'est pas un bien propre dont on serait propriétaire et à l'égard duquel on serait en droit d'imposer le respect. Les opinions ne sont pas des personnes, et ne doivent en aucun cas être confondues avec les personnes qui les émettent.

Cette conflictualité concerne des expressions peuvent paraître a priori moins politiques comme les manifestations artistiques, la littérature, la caricature, l'humour ou la satire. Faire un dessin ne prémunit pas d'être jeté dans cet espace public et de devoir y affronter des opinions contraires, auxquelles il faudra ensuite répondre.

La liberté d'expression n'a pas pour objectif la juxtaposition infinie et irénique d'opinions diverses, également respectables et devant cohabiter en se ménageant chacune sa place parmi les autres. Elle permet et encourage le surgissement de discours dans cet espace public conflictuel, contre d'autres opinions, en soutien de certaines, et en articulation avec toutes ou presque. C'est ainsi que la liberté d'expression peut être une valeur authentiquement démocratique, et non le cache-sexe de la propagande d'extrême droite ou l'arbitre des élégances d'une politesse compassée.

#### Livres

### Charlie Hebdo, six ans plus tard

La tuerie dans les locaux de *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015 a depuis suscité de nombreuses publications des membres de la rédaction, témoins plus ou moins directs de l'événement.

Le premier album à paraître a été Catharsis de Luz, commencé immédiatement après l'attentat et publié au mois de mai 2015 déjà. Il porte bien son titre (chez Aristote, rappelons que la catharsis est la purification des passions), et annonce le ton des ouvrages suivants. Cette catharsis était au moins autant à l'usage de son auteur, qui doit à son retard le 7 janvier d'avoir eu la vie sauve, que des lectrices eurs qui ont pour beaucoup, dans les semaines qui ont suivi la tuerie, traversé quelque chose qui ressemble à une épreuve de deuil (notre nº 141 de février 2015 en avait alors témoigné).

La dessinatrice Catherine Meurisse avait suivi avec *La légèreté* l'année suivante, récit très introspectif lui aussi. Elle était également en retard pour la fameuse réunion hebdomadaire de la rédaction du mercredi matin, et n'était donc pas dans les locaux de *Charlie Hebdo* pendant le massacre. Elle croise Luz en bas de l'immeuble et se cache en attendant l'arrivée des secours.

#### 7 janvier, 11h30

Le récit le plus marquant de ce 7 janvier, et en particulier des quelques minutes de la fusillade, se trouve cependant dans le livre très impressionnant de l'écrivain Philippe Lançon, Le lambeau, publié en 2018. Lui se trouvait dans la salle de rédaction. Il a eu la mâchoire arrachée par une balle et, au moment où les premières personnes sont arrivées après le départ des tueurs, il baignait dans son sang, au milieu des cadavres. Une fois lues, on ne peut oublier ces pages tendues qui reconstruisent ces brefs moments qui paraissent une éternité.

#### Celle qui a ouvert la porte

Il y a eu d'autres témoignages encore, mais l'un d'entre eux manquait, et il ne concerne pas n'importe qui puisqu'il s'agit de celle qui a fait entrer les assassins dans les locaux du journal, sous la menace de leurs armes. Il s'agit de Coco (Corinne Rey), sortie avant la fin de la réunion et prise en otage par les assassins qui la contraignent à faire le code d'entrée pour ouvrir la porte de Charlie Hebdo.

Dans un album de plus de 300 pages, *Dessiner encore*, elle revient sur cette dernière séance de rédaction avec une immense

tendresse pour toutes les personnes qui faisaient ce journal et allaient mourir quelques minutes plus tard. Elle décrit, dans des dessins très beaux, la vague qui la submerge régulièrement lorsque le cauchemar du 7 janvier revient l'assaillir, souvent à l'improviste.

Coco, Luz, Catherine, Lançon et les autres ont eu besoin de leur art pour surmonter l'épreuve qu'ils vivent comme survivant·e·s. Par-delà leurs différences, leurs témoignages se ressemblent: les mêmes angoisses, les mêmes questions sans fin sur les mille petits hasards qui les ont fait échapper à la mort. Il faut peut-être ajouter que ces livres ont aussi transfiguré les satiristes qu'ils et elles étaient. Face à un tel événement, il semble bien difficile de continuer à rire (même si on sourit bien souvent au long des pages).

#### Antoine Chollet

À lire: Luz, Catharsis, Paris, Futuropolis, 2015. Catherine Meurisse, La légèreté, Paris, Dargaud, 2016. Philippe Lançon, Le lambeau, Paris, Gallimard, 2018. Coco, Dessiner encore, Paris, Les Arènes, 2021.

#### Livres

### 100 femmes qui ont fait Lausanne

Après sa dernière bande dessinée autobiographique 1979 qui décrit sa découverte, encore adolescente, de la vie punk lausannoise, Hélène Becquelin revient pour signer les illustrations de l'ouvrage collectif 100 femmes qui ont fait Lausanne. Aux côtés d'une équipe féminine composée de Joëlle Moret (déléguée à l'égalité et à la diversité, Ville de Lausanne), Isabelle Falconnier (déléguée à la politique du livre, Ville de Lausanne), Corinne Dallera et Ariane Devanthéry (historiennes), on y découvre, sur quelque 150 pages, la vie de plus de cent figures féminines qui ont participé à façonner Lausanne telle qu'on la connaît, de l'An mille au XX° siècle.

L'ouvrage met en avant des noms connus (Erna Hamburger, Claire Rubattel...) comme oubliés; militantes, cinéastes, académiciennes, écrivaines, scientifiques, pasteures, sportives ou encore ingénieures, ces pionnières ont toutes affronté à leur manière de nombreux interdits sociaux pour défendre leurs droits et leur profession, souvent dans l'ombre ou la méconnaissance la plus totale. Pour certaines, cet ouvrage est d'ailleurs le premier à reconnaître leur influence et leurs talents...

Succinct, vif et poignant, c'est un livre qui vise à remettre un peu d'égalité dans la mise en avant de nos figures historiques locales. Accompagné de la patte crayonnée haute en couleur d'Hélène Becquelin, 100 femmes qui ont fait Lausanne est à la fois une œuvre intimiste et une lettre ouverte à la richesse culturelle de la ville.

Léonore Vuissoz

À lire: Hélène Becquelin et al., 100 femmes qui ont fait Lausanne, Lausanne, Antipodes, 2021.

#### Livres

### Serrons les dents!

Tout au long de son dernier ouvrage Sur les dents, le journaliste et stomatophobe (phobique des dentistes) Olivier Cyran s'attelle à démontrer à quel point nos crocs en disent long sur le monde social et ses inégalités. En passant du dentier en ratiches d'esclaves de Georges Washington aux barbiers arracheurs de dents, une partie substantielle du livre trace l'histoire du plus solide et en même temps très fragile des organes humains. S'il y a bien une constante qui se dégage à travers le temps, c'est sans aucun doute celle de l'inégalité d'accès aux soins dentaires. Même l'historiographie de la dentisterie est traversée par cet invariant. En effet, on en sait beaucoup plus sur les dentistes personnels des Pharaons que sur les quenottiers des classes populaires du XVIIIe siècle.

### Un système français si inégalitaire...

Ces iniquités séculaires sont d'autant plus préoccupantes qu'elles ont de lourdes répercussions sur la santé des individus. Qui n'a pas accès à des traitements dentaires aura d'autant plus de probabilité de développer un diabète, une infection respiratoire ou encore une maladie cardio-vasculaire. Sur les dents dénonce avec vigueur un système français de santé bucco-dentaire profondément inégalitaire fondé sur les principes de la médecine libérale. En effet, le fait qu'une partie des soins dentaires (ceux considérés comme «de base») soit prise en charge et donc tarifée encourage les dentistes — des capitalistes presque comme les autres — à bâcler ses opérations peu rentables ou à proposer des traitements alternatifs inutilement lourds, mais très lucratifs.

#### Mais paradisiaque depuis la Suisse

Néanmoins, ce si détestable système tricolore a, d'un point de vue suisse, tout d'un Pays de Cocagne pour nos quenottes. De ce côté du Doubs, pas la moindre opération dentaire n'est remboursée par notre si chère LAMal. La Suisse est effectivement le troisième pays membre de l'OCDE prenant le moins en charge les dépenses dentaires (11% seulement). La gauche romande a déjà tenté, par le biais d'initiatives cantonales demandant l'instauration d'une assurance dentaire obligatoire, de s'attaquer au problème à la racine dans les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et du Valais

(voir *Pdg* 167 pour le cas vaudois). Elle s'est, toutefois, jusqu'à présent toujours cassé les dents sur un bloc bourgeois et une corporation des médecins-dentistes des plus unis.

#### La solution: l'hospitalier

Comme Olivier Cyran le démontre, à travers l'exemple français, l'institution d'une assurance sociale dentaire, même si elle représenterait une avancée sociale et démocratique majeure, ne mettrait pas pour autant définitivement fin aux inégalités dentaires. Tant que la médecine libérale organisera la dentisterie, les pauvres resteront des «sansdents». Comme l'affirme un bien minoritaire dentiste de gauche cité dans Sur les dents, la solution aux inégalités passe par une médecine dentaire publique. En effet, une telle transformation du secteur permettrait de mutualiser les coûts et, par exemple, le travail administratif ou la prise en charge des urgences tout en permettant aux dentistes d'exercer sans se soucier de la rentabilité des soins prodigués.

Joakim Martins

À lire : Olivier Cyran, Sur les dents, Paris, La Découverte, 2021.

#### Livres

### « Vouloir une autre mère »

Inscrivant Combats et métamorphose d'une femme dans une tonalité très proche de ses précédents romans, Edouard Louis dépeint dans un court texte les réalités du dur milieu social duquel il provient. L'auteur consacre cette fois son propos à sa mère et raconte l'histoire de son émancipation, après des années marquées par la nécessité et la violence masculine. C'est ainsi par le récit d'anecdotes et de souvenirs que l'auteur retrace le parcours de Monique Bellegueule, qui, en quittant son village de la Somme pour s'installer à Paris, opère une rupture symbolique avec son univers social et parvient ainsi à fuir une existence de contraintes à laquelle elle semblait pourtant condamnée.

Contrairement à ce que laisse penser le titre de l'ouvrage, Edouard Louis livre en réalité un récit très fragmentaire et peu abouti de la révolte de sa mère. En effet, bien que le propos ait le mérite de mettre en lumière la réalité des femmes, trop souvent invisibles, subissant à la fois les violences de classe et de genre, le texte prend en fait l'apparence d'un récit inaccompli, dont le contenu est davantage introspectif. Cet ouvrage reflète ainsi, plutôt que le parcours

de Monique Bellegueule, les questionnements auxquels son fils se confronte au regard de leur relation, ainsi que les contradictions que celui-ci porte en lui de par son parcours de transfuge de classe; devenu le corps de celles et ceux qu'il détestait. Si l'auteur semble donc passer à côté de son objectif, le texte est toutefois pertinent en regard de la réflexion sociologique qu'il induit.

Zoé Seuret

À lire : Édouard Louis, Combats et métamorphose d'une femme, Paris, Éditions du Seuil, 2021.

#### La révolution du service public Beat Ringger et Cédric Wermuth Vevey, Éditions de l'Aire, 2021

Vevey, Éditions de l'Aire, 2021 248 pages



Dans le prolongement de la réflexion qu'implique la crise du Covid-19, Beat Ringger et Cedric Wermuth proposent un plan de changement politique visant à répondre aux défis actuels liés au climat et au capitalisme. Les auteurs militent alors pour « une société globale du care », dans laquelle « prendre soin » devient le cœur du nouveau contrat social et dont le changement de paradigme serait amorcé par une «révolution des services publics» et par la substitution la logique du profit au bénéfice d'un « service pour le bien de la collectivité». Cette transition s'accompagnerait par ailleurs d'une redistribution massive des richesses. En parallèle, les auteurs émettent des propositions de projets concrets qui contribueraient à un «élargissement révolutionnaire du service public», mais aussi des propositions de réformes dans les services publics actuels.

Si le propos est enrichi par divers apports et offre de nombreuses pistes de réflexion, l'objectif visé est pourtant trop ambitieux. En effet, la pertinence de l'utilisation du terme de «révolution» reste discutable, les propositions ne semblant pas formuler une réponse suffisante pour pallier les crises ou pour initier un réel changement de paradigme. Aussi, bien que les auteurs soulignent «la paralysie des classes dominantes face aux défis actuels», ceux-ci ne proposent aucune piste pour dépasser ces structures de domination. Ainsi, au regard des majorités politiques actuelles, il est difficile d'imaginer cette «révolution» du service public, d'autant plus lorsque ce changement est pensé dans une perspective globale. ZS

#### Les pouvoirs de l'enchantement Anne Besson

Paris, Vendémiaires, 2021 228 pages

Du salut d'Hunger Games comme symbole de la contestation thaïlandaise au Coup d'État de 2014, en passant par le succès électoral du syndicat universitaire rennais baptisé l'Armée de Dumbledore, les œuvres fictionnelles accompagnent et servent même aujourd'hui de bannière aux mobilisations politiques. À une liste possiblement sans fin, ajoutons encore le masque de V pour Vendetta adopté par les mouvements Anonymous et Occupy ou le costume de Servante écarlate (The Handmaid's Tale) arboré par les militantes argentines et polonaises du droit à l'avortement.

L'ampleur de ce phénomène sert de terreau fertile aux réflexions d'Anne Besson sur les pouvoirs intrinsèques de la fantasy et de la science-fiction, mais avant tout sur les pouvoirs que celles-ci confèrent à leurs lectrices eurs. Pour Anne Besson, si les œuvres de gauche comme de droite se construisent certes contre la modernité, que ce soit en rejet à la croissance ou par regret d'un passé fantasmé, cette critique néglige le pouvoir de la du lectrice eur.

Car en définitive, c'est bien elle ou lui qui se réapproprie le récit et ramène l'imaginaire au réel. C'est ainsi que Georges Martin, l'auteur de Games of Thrones, s'est converti sur le tard à la métaphore écologique vue par ses fans dans l'invasion des marcheurs blancs. C'est ici bien la preuve qu'une œuvre n'existe que par celles et ceux qui la font vivre. Dans un essai étayé par de nombreux exemples, Anne Besson questionne évidemment la fiction, mais également nous, lectrice eur et spectatrice eur, qui nous approprions toujours plus ses imaginaires, ses codes et ses langages pour nous évader et nous émanciper. LT

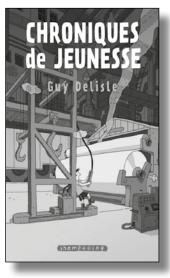


#### Chroniques de jeunesse Guy Delisle

Paris, Delcourt, 2021 141 pages

C'est dans les ultimes pages du dernier album de Guy Delisle que l'on comprend qu'un événement en a été le déclencheur: la mort de son père, à 89 ans. Celui-ci avait travaillé toute sa vie dans une usine de «pâte et papier», comme on les appelle au Québec, gigantesque fabrique de papier alimentant toute l'Amérique du Nord. Le dessinateur y a lui-même été embauché trois étés à la fin de son adolescence, au début des années 1980. C'est cette expérience qu'il dessine dans ces *Chroniques de jeunesse*.

Comme toujours chez Delisle, c'est l'observation neutre qui, au fur et à mesure du récit, donne du sens à celui-ci. Dans cet album, c'est la description du fonctionnement d'une usine, avec ses spécificités (la fragilité de ce qui y est fabriqué: du papier journal) et ses invariants (l'immensité des machines, le



danger toujours présent de l'accident, la chaleur suffocante, le bruit infernal, les rapports rugueux avec les autres ouvriers, tous masculins, etc.).

On y retrouve les éléments bien connus des récits d'établis (Simone Weil, Robert Linhart) ou d'ouvriers improvisés (Joseph Ponthus): la fatigue surhumaine, l'admiration pour les ouvriers expérimentés, l'impression que l'usine est un monde parallèle, etc. On y découvre aussi la grande diversité de cette classe ouvrière, qui en réalité n'a jamais été ce bloc massif et homogène rêvé par quelques nostalgiques.

Après ses trois étés à l'usine, Delisle est engagé dans un bureau qui fait de l'animation. Comme il le dit lui-même, « en une poignée de secondes, ma vie a basculé dans le monde professionnel », et dans une vie loin de l'usine de pâte et papier de Québec. AC

La Der

### François, nous ne pouvons pas être camarades

Face à l'actuelle menace fasciste en France, on pourrait se réjouir qu'un membre du Parti socialiste suisse publie un livre pour dénoncer les dérives politiques de nos voisins. C'était sans compter sur François Cherix. Dans Le crépuscule du récit révolutionnaire, on nous apprend que sans Emmanuel Macron, la France serait fichue, dévorée par ses démons révolutionnaires qui empêchent la population de saisir les complexités des réformes génialissimes de l'exécutif. Grâce aux incalculables talents du président, dont le premier serait de n'être ni de droite ni de gauche, l'exécutif pourra enfin gouverner dans un climat apaisé (comprendre: dépolitisé).

Chez le groupie du macronisme, les forces de gauche sont conservatrices, car ne voulant pas de réformes, les manifestant·e·s sont antidémocratiques, car ne respectant pas l'élection quinquennale, et les extrêmes se rejoignent, car contestant la raison du Président et stigmatisant une partie de la population (taper sur les immigrant es et sur les riches reviendrait finalement au même). C'est si simple de qualifier tout ce qu'on n'aime pas de populiste. Ce serait déjà plus compliqué d'admettre une fascination pour un exécutif fort capable de décréter ce qui est bon pour ses sujet·te·s. Car, en fin de compte, ce que ne supporte pas Cherix, c'est la démocratie. Bien entendu, il est bien d'élire ses représentant·e·s. Mais c'est tout, il faut ensuite les laisser tranquilles. Entre deux scrutins, la démocratie ne vit pas en dehors des jardins de l'Elysée. Tout le reste n'est qu'une énième mobilisation des passions haineuses du peuple.

On pourrait prendre tout ça à la rigolade et se dire que personne ne peut être dupe face à un tel ramassis d'inepties. Mais la situation politique outre-Doubs oblige au sérieux : des militaires réactionnaires menaçant de coup d'État, des policières ers manifestant contre une justice laxiste, et les forces de gauche qualifiées d'islamogauchiste par l'extrême droite et le gouvernement. Un sursaut démocratique et social est nécessaire et il ne passera pas par celles et ceux qui ont libéralisé le droit du travail, aboli l'ISF et s'apprêtent à détruire les retraites.

Alors non, François, tu te dis peut-être socialiste, mais nous ne pouvons pas être camarades. BM

À éviter: François Cherix, Le crépuscule du récit révolutionnaire,  $Gen\`eve, Slatkine, 2021$ 

**Agenda** 

### Cet automne, parlons Commune

150 ans plus tard, la Commune de 1871 reste vive dans les mémoires et dans les luttes. Dans la crise et l'urgence, ce moment historique fort court, mais extrêmement dense, se distingue par l'expérimentation d'autres manières de faire société. Ce dont il est question alors, c'est la souveraineté du peuple. Parlons Commune – qui est organisé par l'Université de Lausanne, avec le CIRA, la librairie Basta! et les Archives cantonales vaudoises - aura lieu à Lausanne les 24, 25 et 26 septembre 2021. Les initiatives qui lui sont liées

(projection d'un film, lecture théâtralisée, tables rondes, promenade guidée, etc.) auront pour objectif de maintenir tendu le fil entre le moment Commune et les temps que nous vivons. Internationalisme, féminisme, exil, mémoire: autant de thématiques qui seront explorées par des spécialistes de la Commune, mais aussi par des femmes et des hommes engagé·e·s dans les réflexions et les combats d'aujourd'hui.

Pour les informations et les inscriptions: parlons.commune@gmail.com